

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'An Deux Mille Vingt et le Vingt Cinq Mai à Vingt Heures

Les membres du conseil municipal de la commune de TORREILLES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2020, se réunissent à la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée par monsieur Marc MEDINA, maire sortant, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 et L.2122-7 à L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

En exercice : 27

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, madame Michèle CONDOMINES, présidente, après avoir ouvert la séance et procédé à l'élection du maire, laisse la présidence à monsieur Marc MEDINA, élu maire.

Mademoiselle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mademoiselle Virginie PORTEILS et monsieur Pierre PAGNON sont désignés pour assurer les fonctions d'assesseurs.

\* \* \* \* \*

### Délib.30/2020

#### Election des adjoints au maire

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en vertu du nouvel article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le vote a lieu au scrutin secret.

Il précise que l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci. Le rang des adjoints est déterminé par l'ordre de présentation de la liste candidate. Le premier de liste peut-être indifféremment un homme ou une femme. Si après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Un appel de candidature est lancé puis il est procédé au vote.

Une seule liste présentée par monsieur Guy ROUQUIE a été déposée. La liste « Aimer Torreilles Passionnément » présentant la liste suivante de candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| Premier adjoint    | Guy ROUQUIE        |
| Deuxième adjointe  | Bernardine SANCHEZ |
| Troisième adjoint  | Geoffrey TORRALBA  |
| Quatrième adjointe | Agnès BLED         |
| Cinquième adjoint  | Gérard CEBELLAN    |
| Sixième adjointe   | Cécile MARGAIL     |
| Septième adjoint   | Benoît TRISTANT    |

Pour le scrutin, la secrétaire de séance a procédé à l'appel nominal et chaque conseiller a été invité, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne.

Il a ensuite été procédé au vote pour l'élection des adjoints.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne    | 27 |
| - Bulletin blanc                             | 1  |
| - Bulletin nul                               | 0  |
| - Reste pour le nombre de suffrages exprimés | 26 |
| - Majorité absolue                           | 14 |

A obtenu la liste « Aimer Torreilles Passionnément » présentée par monsieur Guy ROUQUIE : 26 voix.

La liste présentée par monsieur Guy ROUQUIE, « Aimer Torreilles Passionnément » ayant obtenu la majorité absolue, a immédiatement été installée et sont élus adjoints au maire :

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| Premier adjoint    | Guy ROUQUIE        |
| Deuxième adjointe  | Bernardine SANCHEZ |
| Troisième adjoint  | Geoffrey TORRALBA  |
| Quatrième adjointe | Agnès BLED         |
| Cinquième adjoint  | Gérard CEBELLAN    |
| Sixième adjointe   | Cécile MARGAIL     |
| Septième adjoint   | Benoît TRISTANT    |

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 28 MAI 2020

et publication du : 28 MAI 2020

Torreilles le :

Le maire,



Le maire

Marc MEDINA

